

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire de la Régie du Parc régional Massawippi à 10 h 10 à l'hôtel de ville du Canton de Hatley au 4765, chemin de Capelton le 22 novembre 2016

Présences :

M. Alec van Zuiden, président	Ayer's Cliff
M. Gilles Viens, conseiller	Hatley
M. Jacques Demers, maire	Sainte-Catherine-de-Hatley
M. Martin Primeau, maire	Canton de Hatley
M. Michael Page,	maire Village de North Hatley

M. Daniel Décary, d.g.	Village de North Hatley
M. Serge Caron, d.g.	Sainte-Catherine-de-Hatley
Mme Liane Breton, d.g.	Canton de Hatley
M. André Martel, d.g.	Hatley

ABSENCES: Messieurs Denis Ferland, maire de Hatley, Jacques Demers, maire Ste-Catherine-de-Hatley et Kimball Smith, d.g. d'Ayer's Cliff

ORDRE DU JOUR

- 1) Ouverture de la session
- 2) Adoption de l'ordre du jour
- 3) Adoption du procès-verbal du 12 juillet 2016
- 4) Suites au procès-verbal du 12 juillet 2016
- 5) Adoption du procès-verbal du 1^{er} septembre 2016
- 6) Suites au procès-verbal du 1^{er} septembre 2016
- 7) Période de questions des visiteurs
- 8) Comptes à payer
- 9) Appui Bleu Massawippi
- 10) Calendrier des prochaines réunions
- 11) Prochaine réunion
- 12) Clôture de l'assemblée

16-11-22.01

OUVERTURE DE LA SESSION

Le président ayant constaté le quorum, il ouvre la session à 10 h 10.

16-11-22.02

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN PRIMEAU**

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté tel que soumis avec ajout au point divers Appui Bleu Massawippi

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-11-22.03

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 JUILLET 2016

IL EST PROPOSÉ PAR ALEC VAN ZUIDEN

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal du 12 juillet 2016 est approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-11-22.04

SUITES AU PROCÈS-VERBAL DU 12 JUILLET 2016

Aucune suite

16-11-22.05

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2016

IL EST PROPOSÉ PAR ALEC VAN ZUIDEN

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal du 1^{er} septembre 2016 est approuvé tel que présenté.

16-11-22.06

SUITES AU PROCÈS-VERBAL DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2016

Aucune suite

16-11-22.07

PÉRIODE DE QUESTIONS DES VISITEURS

Aucun visiteur

16-11-22.08

LISTE DES COMPTES À PAYER

La liste des chèques est remise à tous les membres du conseil d'administration

LES CHÈQUES FOURNISSEURS	MONTANT
201600025 à 201600036	13 833,59 \$

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR GILLES VIENS**

ET RÉSOLU QUE la secrétaire-trésorière procède au paiement de ces comptes jusqu'au 23 novembre 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-11-22.09

APPUI BLEU MASSAWIPPI

ATTENDU QUE l'organisme Bleu Massawippi dépose un projet dans le cadre du programme de contribution pour la sécurité nautique auprès de Transports Canada;

ATTENDU QUE la Régie est en faveur de cette demande de subvention relative à l'autogestion des conséquences de la plaisance sur les lacs;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MICHAEL PAGE**

ET RÉSOLU QUE la Régie intermunicipale du Parc Massawippi appui la demande de subvention de Bleu Massawippi auprès de Transports Canada;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-11-22.010

CALENDRIER DES PROCHAINES RÉUNIONS

ATTENDU QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil d'administration de la Régie doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MICHAEL PAGE**

ET RÉSOLU QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil d'administration de la Régie pour 2017. Ces séances se tiendront le mardi et débuteront à 8 h 30.

- 17 janvier 2017 Ste Catherine de Hatley 16 h - Refinancement
- 14 février 2017 Hatley
- 11 avril 2017 Ayer's Cliff
- 11 juillet 2017 Ste Catherine de Hatley
- 10 octobre 2017 North Hatley
- 14 novembre 2017 Canton de Hatley

ET RÉSOLU QU'UN avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la Régie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-11-22.011

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, Martin Primeau propose la clôture de la séance à 10 h 25.

Je, Alec van Zuiden, président, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Alec van Zuiden
Président

Liane Breton
Secrétaire-trésorière